

Recensement de la population

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise chaque année un recensement de la population.

Cette enquête statistique permet de déterminer les population légales des communes et de connaître les caractéristiques socio-démographiques des personnes vivant en France. Ces résultats sont utilisés notamment pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Ils servent également à mesurer l'évolution démographique des territoires et permettent ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs, de programmes de rénovation de quartiers, de moyens de transport à développer...

A moyen terme, l'Insee envisage de modifier le questionnaire individuel du recensement de la population pour l'adapter aux évolutions de la société. Un test de ce nouveau questionnaire sera réalisé en novembre 2021 auprès de 1 800 logements sélectionnés aléatoirement à partir de fichiers administratifs. Parmi ces logements, certains se situent dans la commune de Montluçon.

Les ménages concernés seront interrogés par une enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés de l'identité de l'enquêtrice.

Le test du questionnaire se déroulera en face-à-face sous forme d'entretien. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr